

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

## ORDONNANCE

Copie certifiée  
conforme le

28 JUIN 2001

Le Greffier  
Tribunal de COMMERCE de PARIS  
N° dépôt 38 793

28 JUIL. 2001

Nous, Président du Tribunal de Commerce de Paris,

Vu la requête présentée et les motifs y exposés,

Prorogeons jusqu'au : 30/9/01

le délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le **31-12-2000** de la société dénommée :

## FIDUCIAIRE SAINT HONORE

Disons qu'une copie de la présente ordonnance sera déposée par le Greffier au dossier de la société, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Fait à Paris, le **28 JUIN 2001**

Le Greffier,

Le Président du Tribunal,

Pour le Président.  
Le Juge chargé de la surveillance  
du Registre du commerce :

J. P. HACOT

A. M. DECOURCELLÉ

